



1er semestre 2017 - Bulletin municipal

Édito

Votre bulletin municipal change de forme ! Plus moderne et plus convivial, vous y retrouverez les mêmes rubriques habituelles : Vie municipale (décisions du Conseil Municipal), Vie communale, Vie associative, Vie culturelle et Vie quotidienne. Il devient aussi participatif, vous découvrirez des articles rédigés par nos concitoyens.

L'actualité politique a été riche cette année avec les élections présidentielle et législative : la participation citoyenne au Présidentielle ne faiblit pas sur notre commune malgré une augmentation importante de votes blancs. Vous trouverez les résultats dans ce bulletin.

Je tiens à remercier personnellement et au nom du Conseil Municipal, Mesdames Fléchart et Roncin qui quittent leurs fonctions respectives au 31 août. Mme Fléchart a assumé les fonctions de secrétaire de Mairie pendant 18 ans et Mme Roncin a été agent périscolaire pendant 3 ans. Leur dévouement n'a pas faibli au fil de ces années. Je leur souhaite donc le meilleur tant pour leur vie professionnelle que personnelle. Dans ce bulletin, vous retrouverez les personnes qui assureront leurs fonctions.

Je tiens à remercier les bénévoles du point-lecture, qui a malheureusement fermé cette année : Colette Salin, Nicole Raison, Christiane Banton et Danièle Brussadelli. Elles se sont tant impliquées pour le faire fonctionner !

Concernant les travaux de voirie, la rue du Vieux Presbytère a été refaite, ainsi que les trottoirs et la chaussée dans la rue et le lotissement du Mont du Saule. La cour de l'école a été réaménagée (bitume, portails changés) pour la sécurité de nos bambins.



VOEUX DU CONSEIL MUNICIPAL



REPAS DE LA C.C.A.S.



FÊTE DE LA PÊCHE



RANDONNÉE DE LA C.U.M.A.



RUE DU MONT



LOTISSEMENT DU MONT DU SAULE



VISITE DE ROMAIN SALIN

Pour les travaux de la salle socioculturelle, le chauffe-eau a été changé, une cellule-réfrigérante a pris la place de deux réfrigérateurs dans la cuisine. Un éclairage extérieur a été installé pour le parking situé à l'arrière. Des travaux de maintenance ont aussi été faits au niveau de la chaufferie.

Diane Rouland

Fiscalité

Article 1407 du Code Général des Impôts qui prévoit la possibilité de majorer la part leur revenant de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale (en 2016, 29 logements vacants et 33 résidences secondaires étaient répertoriées). Il ne sera pas instauré cette taxe supplémentaire.

Rappels tarifs lotissements

Croix du Houx : Dans la partie disponible gratuitement, il reste une parcelle de 607 m² (remboursée en totalité ; une première partie aux fondations, l'autre partie à la couverture). **Clos de l'Orme :** 8€ T.T.C (hors T.V.A. immobilière) ; 6 lots dont 2 parcelles à vendre (724 et 810 m).

3 taux 2017 maintenus

Taxe habitation : 16.82% ; Taxe foncier bâti : 27.04% ; Taxe foncière non-bâti : 54.62%.

Budgets / Affectations des résultats 2017

* Commune : en fonctionnement recettes 347 860.31€ dépenses 308 419.61€ résultats 39 440.70€ ; en investissement recettes 21 057.18€ dépenses 75 572.67€ résultats - 54 515.49€. *Lotissements : nul.

*001 (déficit d'investissement) : -61 305.86€ Restes à réaliser 2016 : 9 285.05€ Compte 1068 (minimum à affecter) : 70 590.91€ Compte 002 (excédent de fonctionnement) : 15 8676.88€.

Subventions 2017

Sporting Club Hamois 1 624 €

Anciens Combattants et AFN 216 €

Coopérative scolaire 389 €

Classe transplantée 90 €/élève participant

Nuisibles (FDGON Le Ribay) 75 €

Gymnastique Volontaire Hamoise 216 €

Télé-proton 50 €

Comité des fêtes ne demande pas de subvention

Amicale laïque 499 €

Société de chasse Saint Hubert 306 €

Génération mouvement Club des Bruyères 216 €

Gaule Ribayenne 200 € **Total 3 791 €**

Devis

Le devis de la Sarl CHRÉTIEN a été retenu, l'entreprise sera chargée de l'éclairage du parking, de l'entretien de la chaudière et d'autres travaux de maintenance.

Devis réfection trottoirs dans Lotissement et rue du mont : S.T.P.O : 13 337.40 € T.T.C.

Sénatoriales - Mme le Maire ira voter à cette élection le 24 septembre.

Stade : la prolifération des chenilles urticantes inquiète les membres du bureau du Sporting Club Hamois, une coupe sanitaire est envisagée. Il est entendu qu'un repeuplement sera effectué.

École

Résultats CO2 : un appareil de mesure a été prêté par la DDT et installé dans les classes ainsi qu'à la garderie pour mesurer le taux de CO2 qui sont dans la norme.

Cantines : de plus en plus d'impayés sont constatés, afin de remédier à cette situation de négligence, une nouvelle formule d'encaissement des cantines pourrait être envisagée à l'avenir.

Service civique : la D.D.C.S.P.P. a accordé son agrément pour l'accueil d'un service civique au sein du R.P.I.

Un tableau numérique va être installé.

Les subventions (voyage, frais de scolarité) ne concernent que les enfants scolarisés en primaire au Ham, sauf s'ils sont dans un dispositif de scolarité adaptée.

Recrutement d'un adjoint administratif



Crédit-photo : Arnaud Riteau

Arnaud Riteau, 31 ans, originaire des Pays de Loire intègre la mairie pour le poste de secrétaire (35 heures).

Après des études dans le domaine de la culture, il décide de quitter sa région natale pour devenir adjoint administratif dans un service d'archives dans une agglomération de la région Centre. Sa compagne étant mayennaise, tous deux décident de revenir vivre dans le département.

La Mairie de Le Ham par son recrutement (dès le 01/09/17) leur permet de réaliser ce projet de vie professionnel et personnel.

Sécurité routière

Mesures faites par le radar : * face cimetière 54% des usagers roulent au dessus de 50 - vitesse maximale enregistrée 90 km/h ; rue de la grotte 17%-80 km/h ; vers le Ribay 64% 85km/h. **Solutions envisagées :** reculer le panneau d'entrée d'agglomération route du Ribay, prévoir un marquage au sol ou mettre ou prévoir un rappel du panneau 50 à la « Basse Cour ».

Cimetière

Une partie des concessions reprises est enlevée.

Destination bâtiment le Presbytère et terrain (3-4 rue du Pont d'Aisne-H345 et H762)

Vente : 6 voix Location : 4 voix. Vente avec un prix total de 85 000 €.

ALSH

Les enfants sont bien accueillis en garderie au Ham, mais les effectifs étant faibles au mois de juillet, ils seront transportés sur Villaines la Juhel par les animateurs.

Agenda d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Les travaux s'étaleront sur les 2 ans à venir. Les WC publiques ont un coût de mise aux normes trop élevé (dérogation demandée).

Recrutement d'une adjointe d'animation



Crédit-photo : S. Quentin

Recrutement pour 26 h 75 annualisées, à compter du 1er septembre 2017.

Stéphanie Quentin, 27 ans, mariée et 2 enfants habitant Le Ribay est actuellement assistante d'éducation au collège Les Garettes de Villaines la Juhel depuis 3 ans (elle a été aussi pendant 2 ans Auxiliaire de Vie Scolaire et aidait les enfants en difficultés dans ce collège). Elle a occupé un poste similaire d'agent périscolaire durant un an, à l'école du Ribay. Titulaire d'un CAP petite enfance, elle rejoindra l'équipe de l'école primaire du Ham à compter du 1er septembre en tant qu'adjointe d'animation.



COMMÉMORATION DU 8 MAI

ÉLECTIONS

PRÉSIDENTIELLE (293 inscrits)

- 1er tour : Votants 237 ; Nuls/blancs 9 ; Abstention 19.11% ; Dupont-Aignan 18 ; Le Pen 45 ; Macron 51 ; Hamon 7 ; Arthaud 1 ; Poutou 3 ; Cheminade 1 ; Lassalle 10 ; Mélenchon 23 ; Asselineau 0 ; Fillon 68.

- 2ème tour : Votants 231 ; Nuls/blancs 25 ; Abstention 21.16% ; Le Pen 55 (27.5%) ; Macron 145 (72.5%).

LÉGISLATIVES (292 inscrits)

- 1er tour : Votants 160 ; Nuls/blancs 1 ; Abstention 45.21% ; Grégory Heurtebize 13 (8,18%) ; Marie-Paule Seigneur 2 ; Yannick Favennec 66 (41,51%) ; Gauthier Dupont 0 ; Léa Raimbault 7 ; Bernadette Bresard 0 ; Charlotte Le Corre 1 ; Claudine Chartier 1 ; Sylvie Delogé 2 ; Maud Jan-Brusson 2 ; Michel Neveu 1 ; Josselin Chouzy 51 (32,08%) ; Monique Morand 7 ; Sophie Leterrier 6.

- 2ème tour : Votants 148 ; Nuls/blancs 11 ; Abstention 49.32% ; Yannick Favennec 84 (61,31 %) ; Josselin Chouzy 53 (38,69 %).

ÉTAT CIVIL

Ils nous ont quittés cette année :

* Germaine REBOURS (GARRY), née le 19 novembre 1924, décédée le 8 janvier à Mayenne (lotissement Mont du Saule)

* Edouard SALARD, né le 13 janvier 1935 à Le Ham à la Valinière ; décédé à Ambrières-les-Vallées le 12 janvier.

* Marie JANVIER veuve CRISON née le 19 mai 1925 à Sainte Alphonsine ; décédée à Mayenne le 6 mars (rue du Mont).

* Henri LIVET né le 23 août 1925 à la Bourdaiserie ; décédé à Mayenne le 13 janvier.

Ils sont arrivés cette année :

* Violette THEBAULT, née le 6 avril à Mayenne, 6 rue du Pont d'Aisne.

* Noa ROBILLARD, né le 25 avril à Alençon, la Boutevillière.

* Sélène HUET, née le 19 juin à Mayenne, la Guyonnière.



CONCOURS DE BELOTE GÉNÉRATION MOUVEMENT CLUB DES BRUYÈRES

Repas de la C.C.A.S (Commission Communale d'Action Sociale)



Crédit-photo : Annie Bibaut (correspondante Ouest-France)

Comme traditionnellement, nos aînés se sont retrouvés, en mars dernier, pour le repas offert par la commune aux plus de 65 ans, il était préparé par Nelly Gilet. Merci aux bénévoles qui assurent régulièrement le service : Mireille Fortin, Monique Renard, Léandre Leloup, Denise Roncin, René Tertre, Danielle Brussadelli, Cécilia Cerredo, Vincent Lanoë.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI 9h – 12h

MARDI 9h – 12h et 14h – 17h

JEUDI 9h – 12h

VENDREDI le matin sur rendez-vous et 14h – 17h

SAMEDI 9h - 12h

Permanences du Maire et des adjoints : D. Rouland - les vendredis après-midis et samedis matins. M. Fortin - les vendredis après-midis. S. Ragot - les samedis matins et R. Tertre - les mardis matins.

La municipalité est heureuse d'accueillir de nouveaux habitants :

Daniel Lemoine et Sylvie Breteau, à l'étulerie.

Départ de la secrétaire de Mairie : Dany Fléchard

Mme Fléchard habite certes à Loupfougères mais est une hamoise de cœur. Elle a commencé comme secrétaire de Mairie contractuelle en 1999, elle a été engagée par M. André Béasse, pour 20 heures et a passé plusieurs concours pour évoluer dans sa carrière. Elle exerçait aussi à la commune de Crennes sur Fraubée. Les tâches se diversifiant de plus en plus et le dynamisme de la commune ont fait qu'elle est actuellement à plein temps depuis 10 ans. Au cours de ces 18 ans au service des hamois et des hamoises avec dévouement et passion de son métier, elle a travaillé avec trois maires dont M. Christian Vallée. Elle rejoindra l'équipe de la commune de Pré en Pail-St Samson où elle s'investira tout autant.

Mme Fléchard transmet ces quelques mots "C'est toujours avec enthousiasme que j'ai tenté d'accomplir au mieux les missions de service public auprès des administrés. Outre la fonction, je suis fière d'avoir partagé avec vous des bribes de vie et d'avoir maintenu un service proche de la population. Je suis très attachée à la vie communale en milieu rural et j'espère que cette proximité qui la caractérise perdurera dans le temps. J'ai choisi de donner un nouveau cap à ma vie professionnelle et je souhaite à toutes et à tous bonne continuation."

Tarifs communaux au 1er juillet 2016

SALLE SOCIOCULTURELLE

Mariage : Commune 155 € Hors commune 190 €

Banquet (moins de 60 personnes) ou autres (demi-salle) : Commune uniquement 80 €

Banquet ou autres : Commune 120 € Hors commune 145 €

Assemblée générale / café sépulture / vin d'honneur (vaisselle incluse) : Commune 50 € Hors commune 60 €

Saint Sylvestre : Commune 165 € Hors commune 310 €

Vaisselle cassée à l'unité :

Verre / tasse / assiette ancien service 1,2 €

Assiette nouveau service 10 € assiette à dessert nouveau service 8 €

Saladier / plat / louche 5 € Carafe 3 € Soupière 6 €

Salle non nettoyée : 90 €

Électricité (kw/h) : 0,30 €

SALLE D'EXPOSITIONS (1 bis rue du Mont)

Expositions :

Association hamoise 1 gratuité par an, la semaine 20 € le week-end 5 €

Association hors commune et particuliers hamois la semaine 40 € le week-end 20 €

Particuliers hors commune par jour 10 €

Manifestations diverses (vin d'honneur....) : par jour sans vaisselle 40 €

Salle non nettoyée : 85 €

Électricité (kw/h) : 0,30 €

Caution : 85 €

CELLULE REFRIGERANTE

Hamois (particulier et association) : 50 € (1 gratuité par an pour les associations hamoises)

Hors commune : 70 €

Caution : 85 €

ÉCOLE

Cantine : 3 € le repas enfant – 3,85 € le repas adulte

Accueil périscolaire : 15 € par an par enfant, et 10 € par enfant supplémentaire

Temps d'Activités Périscolaires : gratuits (1 ou 1,50 € si présence d'un intervenant)

PHOTOCOPIES

A4 : noir et blanc 0,20 € l'unité – couleur 0,40 € l'unité A3 : noir et blanc 0,40 € l'unité – couleur 0,50 € l'unité

CIMETIÈRE

Concession : les 30 ans 30 € - les 50 ans 50 €

Cavurne : les 30 ans 230 € - les 50 ans 250 €

Suite à toute vente, les emplacements doivent être matérialisés au plus tard un an après la date de réservation. Un règlement a été établi pour le cimetière, il est disponible en Mairie.

ÉTANG

Carte :

à la journée 5 € - à l'année 60 € (vente chez Nelly Gilet)

Amendes :

absence de cartes, utilisation de la cuillère, gaule supplémentaire et appâts jours de lâchers : 15 €, étang fermé : 50 €

Écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal



Le samedi 17 juin les enfants de l'école ont présenté leur spectacle sur les thèmes de la Bretagne et de la Nature. Ce spectacle a été suivi du grill organisé par l'amicale, qui a innové cette année en préparant des repas à emporter !

"Une année bien remplie ! Ça y est les vacances d'été sont là... Déjà !

Retour sur cette année scolaire 2016-2017.

Deux nouveaux enseignants ont fait leur arrivée à l'école : Mme VÉRAQUIN dans la classe de CE2-CM1-CM2 et M. THIBAULT pour la classe de CP-CE1. Nous avons été très bien accueillis par la municipalité, les parents d'élèves et l'équipe de Loupfougères.

Plusieurs projets ont eu lieu cette année. Des jeux ont été achetés par l'école avec l'aide de l'Amicale laïque. D'autres ont été fabriqués par M. BRINDEAU grâce aux plans réalisés par les élèves de Mme VÉRAQUIN.

Les élèves des deux écoles se sont rencontrés régulièrement sur Le Ham pour faire des activités ensemble. A ces occasions, nous avons cuisiné, réalisé des masques, dansé, écouté des histoires. C'était un moment très apprécié des élèves et des enseignants. Ils favorisent le partage et l'entraide.

Les élèves de Loupfougères et de M. THIBAULT se sont rendus à quatre reprises à l'étang des Perles pour y découvrir la nature au fil des saisons. Olivier DUVAL, spécialiste nature, est intervenue à ces occasions. Sur le même thème, mais autour de l'école et sur le sentier des écoliers à Ravigny, Guillaume CLAES, a apporté toutes ces connaissances aux élèves de CE2-CM1-CM2.

Tout au long de l'année, Mme BRUSADELLI est venue lire des contes détournés dans la classe des CP-CE1. Lectures très appréciées des élèves. Merci, Danièle.

Les élèves de Mme VÉRAQUIN ont partagé avec les 6e du collège des Garettes leurs questions et expériences sur l'entrée en sixième à travers les lectures et un spectacle commun : J'ai trop peur. Grâce à l'Amicale Laïque, à la municipalité et aux parents, les élèves de GS-CP-CE1 ont pu découvrir le littoral finistérien lors de leur séjour en classe de mer. Ce fut une expérience très riche, pleine de découvertes sur le milieu marin. Les enfants ont pu pêcher des crabes, des poissons, des couteaux..., découvrir le port à pieds et en bateau, voir les effets de la pollution, se faire de nouveaux copains...

Pour terminer, nous voudrions remercier l'ensemble des parents qui participent de près ou de loin au bon fonctionnement de cette école : organisation d'événements pour obtenir des fonds, accompagnement lors des sorties scolaires, investissement en tant que représentant des parents d'élèves. Nous remercions aussi la municipalité qui est à l'écoute de nos demandes. Bonnes vacances à tous. " *Article rédigé par les enseignants.*



État civil (suite)

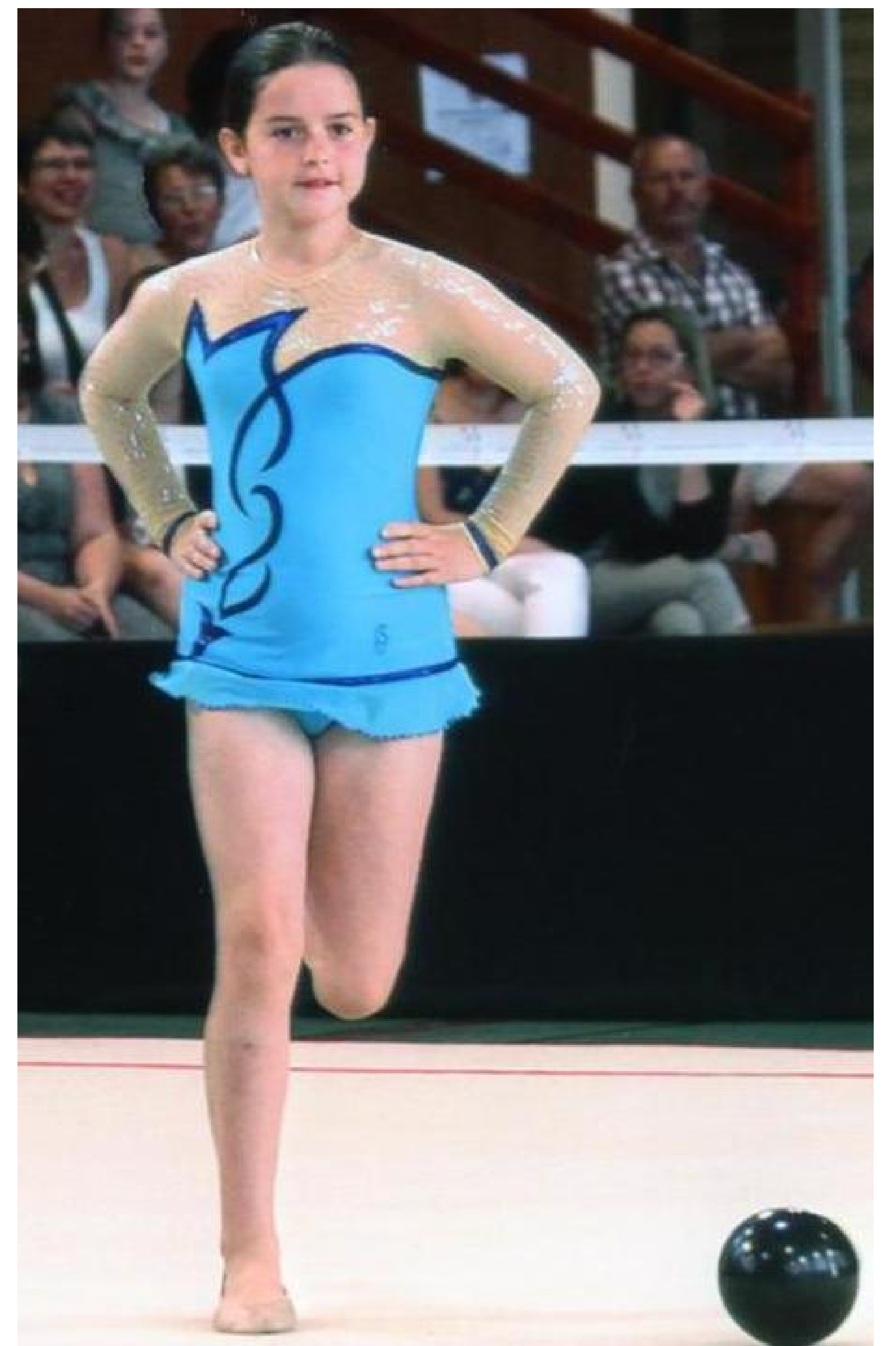


Crédit-photo : Laurent B

Sébastien RAGOT, Adjoint au Maire et Karine CHAUDET, présidente de l'amicale laïque des écoles du R.P.I.,

ils se sont mariés le 3 juin, ils habitent à Choubert.

Hamoises à l'honneur



Crédit-photo : Jérôme Barré

Lizandre Barré

"Il y a 4 ans, je débutais la « Gymnastique Rythmique et Sportive » au club de l'Intrépide de Pré en Pail. Avec l'aide de mes 3 amies, de mes monitrices et un travail très acharné, nous avons fini premières de la compétition régionale du 11 juin 2017 à Bonchamps Les Laval (en poussines - 3 Ballons)." *Lizandre, 10 ans*

Denise Roncin

Elle quitte son poste qu'elle occupait depuis 3 ans sur la commune, Denise a été recrutée pour faire les Temps d'Activités Périscolaires, elle a commencé avec 6 heures. Actuellement, elle effectue plus de 26 heures depuis le départ à la retraite de Madame Barbier. Elle s'implique aussi dans la vie de notre commune en étant bénévole de la Commission Communale d'Action Sociale. Elle a su transmettre à nos enfants la passion du jardin, et a fait avec eux de nombreuses activités manuelles.

Randonnée de la C.U.M.A.



Crédit-photo : Agnès Hébert

Samedi 10 juin, les agriculteurs de la Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles se sont retrouvés pour un rallye pédestre qui a démarré sur le site de PBM à Chattemoue. Le questionnaire, réalisé par les bénévoles a bien occupé tout le monde ! Un repas préparé par Nelly GILET a suivi et a permis de reconstituer les forces de chacun. La C.U.M.A. est une forme de société coopérative qui permet de fournir et de mettre en commun du matériel agricole auprès de ses adhérents.

Visite de Romain Salin, gardien de "En avant Guingamp"



Romain, à gauche, en présence de Patrick Blanc, et Roland Salin, Présidents (actuel et ancien) du S.C.H.

Le mercredi 7 juin, Romain a rendu visite et a fait l'entraînement avec les enfants de l'école de football, au cours duquel il a prodigué conseils et encouragements. Petits et grands ont suivi avec attention sa prestation au cours du match ! Il a offert des drapeaux et des porte-clés aux enfants. Une séance d'autographes a clôturé l'entraînement. Sa carrière est un modèle pour ces jeunes sportifs, il les a encouragé à croire en eux, à poursuivre leurs rêves et à travailler dur pour les atteindre. Retrouvez toutes les photos sur le site du Sporting Club ! www.scleham.fr/

Merci à lui et aux bénévoles qui encadrent les jeunes tous les mercredis !

"J'étais content car jouer et s'entraîner avec Romain Salin était une belle chance." Antonin ROCHER

Fête de la pêche



Les enfants de l'école ont été conviés à une journée pêche entièrement gratuite au Ribay, organisée par la Gaule ribayenne.

Un pique-nique leur était offert par les membres du bureau.

Ils sont repartis avec des truites et des lots offerts par les sponsors.

L'étang de Bondi connaît toujours un franc succès !



Dernier lâcher à l'étang : une quarantaine de pêcheurs ; 147 pêcheurs à l'ouverture, le 2 avril.

De nombreux lâchers de truites ont été effectués à l'étang de Bondi, représentant 550 kg de truites.

Cette activité rapporte à la commune un bénéfice net de 800€ au 1er juillet (avec 28 cartes à l'année).

En plus de la manne financière, cette activité offre un vrai moment de convivialité puisque les membres du Comité des fêtes sont toujours présents pour assurer la restauration et la buvette.

Le Conseil Municipal tient à les remercier ainsi que M. Vincent Lanoë, garde-pêche.

L'étang est ouvert jusqu'au 17 septembre . Il sera ouvert de nouveau au lundi de Pâques (le 2 avril 2018 à 7H30).

Une coupe des arbres dans l'allée de l'étang (des deux côtés surtout à gauche à partir de l'entrée pour pallier au risque de chute) est prévue.

Des tables de pique-nique et un barbecue sont à votre disposition. Merci à tous de préserver ce site en utilisant les poubelles mises à votre disposition.

VIE ASSOCIATIVE

Association Téléproton 53

Article rédigé par Gérard BARBIER, 3 la Butte des Avenrys, Le Ham

Cette association est née le 22 septembre 2000 et a pour but d'aider la recherche médicale contre le cancer.

Les dons-recettes sont versés à 2 Centres : le Centre de Protonthérapie d'Orsay et le Centre Paul Papin à Angers (car beaucoup de malades de notre secteur sont soignés à Angers).

Les finances de l'association sont donc constituées de vos dons, des dons des partenaires, des subventions des différentes collectivités territoriales, des quêtes de mariages ou de sépultures et des recettes de notre soirée d'automne (repas dansant) qui a lieu le deuxième samedi d'octobre à Villaines La Juhel.

Pour les personnes imposables, votre don est déductible des impôts. Vous pouvez envoyer votre don à TÉLÉ PROTON-53 - B.P 1 - 53 700 Villaines La Juhel. Cette année, nous avons versé 6 500 € au Centre de Protonthérapie d'Orsay et 6 500 € au Centre Paul Papin à Angers.

Nous organisons une soirée d'information pour traiter des thèmes concernant les différents cancers.

Vous pouvez consulter notre site Internet : www.teleproton53.fr.

Vous pouvez nous contacter par mail : contact@teleproton53.fr.

Vous pouvez venir nous rejoindre en tant que bénévole : il vous suffit de me contacter ou de contacter un membre de l'association.

La soirée d'automne est fixée au 7 octobre 2017 à la salle polyvalente de Villaines.

VIE CULTURELLE

Sporting Club Hamois



Remise de maillots "Adhégraph" aux U13

- Les équipes de l'école de football -

Article rédigé par Gabriel Renault

"Les U7 et U9 n'ont pas fait de résultats car c'est par plateaux.

Les U11 ont fait 6 victoires, 1 nul et 0 défaite.

Les U13 ont fini premiers de la troisième division avec 4 victoires, et 1 nul en première phase, et en deuxième phase quatrième de la deuxième division avec 6 victoires, 4 nuls et 4 défaites."

- La saison en demi-teinte des adultes -

Article rédigé par Yvette Barré et Patrick Blanc

"C'est une saison difficile que le S.C.H. a passé cette année. Les dirigeants ont du commencer par prendre la décision de déclarer forfait général pour l'équipe C car beaucoup de jeunes joueurs sont partis à l'intersaison.

Ensuite ce sont les résultats qui n'ont pas suivi.

L'équipe première jouait bien, faisait de bons matchs pendant une heure mais n'arrivait pas à marquer. La deuxième partie du championnat a été meilleure et le maintien fut assuré car elle se place à la 9ème place sur 12.

L'équipe B avec beaucoup de joueurs de la C de l'année dernière va descendre mais malgré cela les joueurs ont pris plaisir à jouer ensemble. Elle se place à la 12ème place sur 12.

On vous souhaite une très bonne saison prochaine à tous."

LA GAULE RIBAYENNE

vous informe que sa choucroute aura lieu le 23 septembre. Sur place ou à emporter, à partir de 16 €, à la salle socio-culturelle.

Contact : Vincent Lanoë 06-88-91-36-67

Exposition Médulline à l'Espace des Arts



Vernissage

Elle a eu lieu les 3 derniers week-ends de mai, et a vu passer une centaine de visiteurs ; à base de feutre ces œuvres originales ont su séduire petits et grands.

Espace des Arts



L'Espace des Arts a ouvert ces portes, le choix de la commission en charge est de favoriser des expositions de plus longues durées.

Si vous connaissez des artistes susceptibles d'exposer, n'hésitez pas à contacter Mme CERREDO, conseillère municipale.

Retrouvez l'Espace des Arts sur Facebook.

Venez nombreux au 15 août (exposition de photos anciennes de la commune) et en septembre (Isabelle Dansin du 15 au 24 septembre).

A noter dans vos agendas :

ART'VALOIRS 2ème édition, les 28 et 29 octobre 2017. Venez profiter nombreux de ce rallye mêlant l'art et le patrimoine.

Il est entièrement gratuit !

AVIS AUX CREATEURS ET PRODUCTEURS LOCAUX

Où? Le Ham, entre Mayenne et Pré-en-Pail
À l'Espace des arts (1bis rue du Mont, face à l'église)

Quand? lors de sa fête du 15 août,

Quoi? un marché de créateurs et de producteurs locaux

Inscriptions

L'inscription est gratuite. Seuls des produits faits main ou maison sont autorisés: bijoux, textiles, produits alimentaires...



EXPOSITION KARINE BERÇON DITE MEDULLINE

ZOOM SUR VOS DÉMARCHES...

Les Cartes Nationales d'Identité

Elles sont valables 15 ans. Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande pour procéder à la prise d'empreintes. Vous devez vous rendre dans un guichet équipé pour recevoir les demandes de carte d'identité : Mairie de Villaines la Juhel, rue Gervaiseau. Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne : <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>.

Il faudra ensuite vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives (qui peuvent évoluer) : Une photo d'identité conforme aux normes ; Justificatif de domicile : original + photocopie ; Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original (sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'état civil est dématérialisé) ; Justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie. Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra les empreintes.

Les Permis de conduire

Le permis B délivré avant le 20 janvier 1975 permet de conduire un camping-car de plus de 3,5 tonnes, le code 79 apparaît alors sur le permis à condition de se présenter au guichet du service permis de conduire de la Préfecture de Mayenne (46 rue Mazagran à Laval, ouverture les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8H30 à 12H30).

Il faut être muni de son permis ainsi que sa photocopie, d'un justificatif de domicile, de 2 photos d'identité identiques et récentes.

JE RECOIS UNE AIDE POUR RENOVER MON LOGEMENT

Faire des économies chez soi ? Pas si compliqué ! La Communauté de Communes vous accompagne pour réduire vos factures d'électricité et de gaz. Des travaux de rénovation thermique sont parfois nécessaires pour améliorer votre confort et vous chauffer à moindre coût. C'est pourquoi la C.C.M.A. a décidé d'accorder 300 000 € aux particuliers pour la rénovation d'une cinquantaine de logements sur l'année 2017. Il peut s'agir d'isoler votre logement au niveau des murs, combles ou fenêtres ou encore d'améliorer votre système de chauffage.

Un projet ? Effectuer votre demande auprès de la C.C.M.A., recevez les conseils d'un conseiller en énergie partagée, réalisez les travaux avec un artisan R.G.E. (Reconnu Garant de l'Environnement) et recevez jusqu'à 30% du coût de vos travaux. Cette aide s'adresse aux personnes dont les ressources sont au dessus des plafonds fixés par l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat- www.anah.fr).

Si vos revenus sont inférieurs, consultez les offres de l'Anah, recevez une aide financière qui vous permettra de couvrir jusqu'à 50% du coût de vos travaux. *Article rédigé par le service communication de la C.C.M.A.*

QUE FAIRE DE MES DÉCHETS VERTS ?



50 kg de déchets verts brûlés c'est...

- ...6000 km**
parcourus par une voiture diesel récente (18400 km par une voiture essence)
- ...3 mois**
de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fioul
- ... plus de 100 trajets**
aller-retour, selon le véhicule, pour rejoindre une déchèterie située à 20 km

L'entretien du jardin pour un particulier génère des déchets verts que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9%** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un **million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre. Cette combustion est **peu performante** et **pollue** d'autant plus que les végétaux sont humides.

(source ADEME)

Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit !

Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants* en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérogènes.

En outre, la **toxicité** des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Sanction

Brûler vos déchets verts vous expose à une **contravention de 450 euros** (art. 131-13 du code pénal).

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Le compostage domestique

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes...pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !

Le broyage et le paillage

Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce : la **tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

La déchèterie

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

Plus de 360 déchèteries couvrent la région Pays de la Loire.

ENTRETIEN UN COURS D'EAU NON DOMANIAL

L'eau et les cours d'eau constituent un bien commun et une ressource essentielle pour l'activité et le développement des territoires, nécessitant une gestion équilibrée et durable. L'entretien des cours d'eau est une obligation, qui doit être mise en œuvre dans le respect de ces écosystèmes fragiles.

Qu'est ce qu'un cours d'eau ?

La notion de cours d'eau est définie par la jurisprudence du 21 octobre 2011 du conseil d'État : « constitue un cours d'eau, un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant une majeure partie de l'année ».

Trois critères cumulatifs peuvent ainsi être retenus pour caractériser un cours d'eau :

1. la présence et la permanence d'un **lit mineur**, naturel à l'origine ;
2. un débit suffisant une majeure partie de l'année ;
3. l'alimentation par une source.

Pour aider les riverains et les porteurs de projet dans leurs démarches, une cartographie des cours d'eau pour la police de l'eau, indicative, interactive et révisable, devrait être mise à disposition d'ici la fin 2015 sur le site internet départemental de l'État : www.mayenne.gouv.fr

Qu'est-ce que l'entretien régulier ?

L'entretien d'un cours d'eau vise au maintien de la libre circulation des eaux et à la conservation de l'**écosystème** qu'il représente, à savoir le lit et les **berges**, y compris la **ripisylve**.

L'article L.215-14 du code de l'environnement définit l'objet d'un entretien régulier :

« L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique. »

Un entretien effectué régulièrement permet d'éviter des travaux lourds soumis à autorisation.

L'entretien régulier, correspond à :

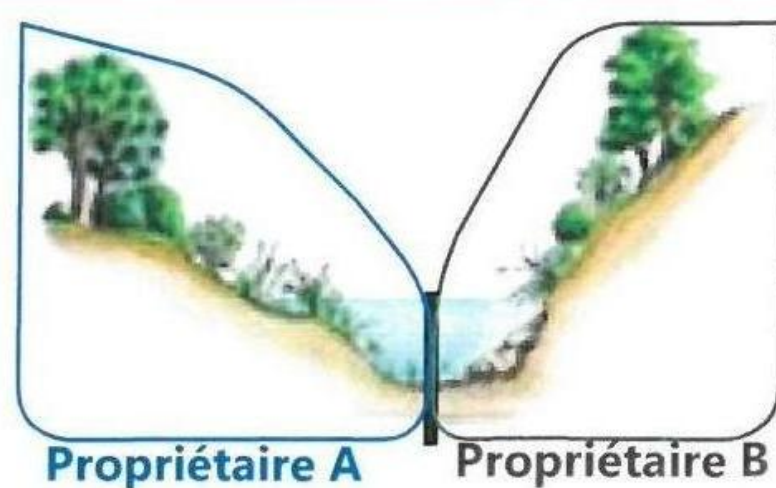
- l'enlèvement des **embâcles**, débris et **atterrissements** localisés,
- l'élagage et le **recépage** de la végétation des rives.

L'entretien régulier des cours d'eau par le propriétaire riverain n'est pas soumis à procédure préalable au titre de la loi sur l'eau, sous réserve du respect des conditions détaillées aux paragraphes suivants.

Qui effectue l'entretien régulier ?

Tous les propriétaires (ou exploitants) de parcelles riveraines d'un cours d'eau sont chargés de l'entretien des **berges** et du lit jusqu'à la moitié du cours.

Une collectivité ou un groupement de collectivités peut intervenir dans le cadre d'un programme pluriannuel d'entretien, si l'opération présente un caractère d'intérêt général.



L'entretien des fossés n'est pas réglementé au titre de la loi sur l'eau mais doit notamment respecter la réglementation relative à la préservation de la qualité des eaux (interdiction des traitements phytosanitaires conformément à l'arrêté préfectoral du 13 mars 2009) et des espèces.

Élagage ou recépage de la végétation des rives

La **ripisylve** renforce la capacité de filtration des eaux et, en créant des zones d'ombre, limite le développement excessif de la végétation dans le lit du cours d'eau. Elle renforce le rôle épurateur de la bande tampon et favorise les auxiliaires de cultures utiles pour l'agriculture.

Une végétation diversifiée, constituée d'arbustes et d'arbres, permet par ailleurs de stabiliser les berges et de limiter l'érosion de terres agricoles et le colmatage en sortie de drainage.

Objectif : L'élagage des branches basses de la **ripisylve** a pour objectif de ne pas freiner l'écoulement des eaux mais aussi d'apporter de la lumière au niveau du cours d'eau.

Pour prévenir la formation d'**embâcles** susceptibles d'aggraver les inondations, il peut être nécessaire de procéder à la coupe sélective d'arbres.



Ce qu'il faut faire

L'élagage peut se faire à partir du cours d'eau, mais il est préférable qu'il s'opère à partir de la **berge** quand cela est possible.

Le **recépage** des arbres est possible. Il est conseillé de conserver une alternance de zones d'ombre et de lumière ainsi que la végétation dans les zones d'érosion.

Il faut favoriser le développement des arbres et arbustes en bordure de cours d'eau et conserver les arbres remarquables et arbres morts, sauf si un danger existe pour les biens ou les personnes.



Ce qu'il faut éviter de faire

- La coupe à blanc de la **ripisylve**,
- Le broyage et l'enlèvement systématique de la végétation,
- Le brûlage des produits de coupe,
- Le stockage du bois en zone inondable en période de risque de crue,
- La dissémination d'espèces invasives,
- Le dessouchage en **berge**,
- La fixation de clôture sur la végétation.

Le désherbage chimique est interdit.



Quand intervenir ?

Il faut intervenir lors des périodes les moins impactantes pour la faune (nidification, élevage des jeunes...) et la flore.

La période automne-hiver (entre le 15 septembre et le 31 mars) est la plus propice aux travaux sur la **ripisylve**.

La taille des haies est interdite entre le 1er avril et le 31 juillet au titre de la conditionnalité des aides de la Politique Agricole Commune (PAC) [cf Bonnes Conditions Agro-Environnementales- BCAA - n°7].

Quelles sont les recommandations à apporter ?

Il est conseillé de remplacer les espèces inadaptées (peupliers, résineux,...) par des essences typiques des cours d'eau (aulnes, frênes, saules,...) et de prévoir des plantations si la **ripisylve** est inexistante ou fragile.

La pose de clôture est encouragée, si possible en retrait de 1 à 2 mètres du haut de berge, afin de faciliter l'entretien et de limiter le piétinement et la dégradation des **berges** par le bétail.

Il est recommandé de conserver toutes les classes d'âge. Cela permet une meilleure rotation lors des phases d'entretien.

votre légende ici

Enlèvement des atterrissements et des embâcles

Les cours d'eau ne sont pas figés et évoluent. Certains dysfonctionnements peuvent être préjudiciables et nécessiter une intervention de l'homme.

Objectif : Permettre le libre écoulement des eaux en enlevant les **atterrissements** et **embâcles** qui :

- obstruent totalement le lit du cours d'eau et forment des barrages ;
- ralentissent le courant et favorisent l'envasement sur un linéaire important ;
- peuvent avoir des conséquences sur les ouvrages (ponts, chaussées de moulins...) ;
- provoquent d'importantes érosions, créant un danger pour les biens ou les personnes.



Ce qu'il faut faire

L'enlèvement des **embâcles** peut se faire manuellement à partir du lit du cours d'eau ou à l'aide d'engins à partir de la **berge**. Il doit se faire de manière sélective afin de conserver les bois qui contribuent à la diversification du milieu.

Il est possible d'enlever des **atterrissements** localisés, fixés par la végétation, et qui constituent un obstacle à l'écoulement ainsi que des **bouchons** localisés qui peuvent se former en sortie de drain.



Ce qu'il ne faut pas faire

L'intervention mécanique dans le **lit mineur** d'un cours d'eau est interdite, sauf accord explicite de l'administration.

Toute intervention allant au-delà de l'enlèvement d'**atterrissements** localisés (modification du tracé ou du lit du cours d'eau, recalibrage,...) relève d'une procédure d'autorisation ou de déclaration préalable.

L'enlèvement systématique de tous les bois situés dans le lit est à éviter. Il en est de même pour les granulats grossiers.



Quand intervenir ?

Les interventions à partir du **lit mineur** doivent être effectuées préférentiellement lors des périodes les moins impactantes pour la faune piscicole soit :

- du 1^{er} avril au 1^{er} octobre pour les cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole,
- du 1^{er} août au 1^{er} octobre pour les cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole.

La période d'entretien du lit mineur est plus restreinte sur certains cours d'eau bénéficiant d'arrêté préfectoral de protection de biotope.

Quelles sont les précautions à prendre ?

En cas de travaux risquant la mise en suspension de sédiments dans le cours d'eau, il convient de :

- mettre en place des dispositifs de rétention (botte de paille par exemple),
- prévenir les riverains à l'aval dont les activités peuvent être impactées par ces matières en suspension.

Toute disposition devra être prise pour éviter la dissémination d'espèces invasives (filets, retrait des coupes, ...).

En cas d'intervention mécanique, un contact préalable avec la DDT est conseillé.

Les interventions soumises à avis ou à procédure préalable

A l'exception des travaux d'entretien listés précédemment, tous les autres projets d'intervention dans le **lit mineur** d'un cours d'eau doivent être portés à la connaissance de la DDT avant travaux. En effet, ces interventions peuvent être soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation.

Tout défaut d'autorisation ou de déclaration est passible de sanctions administratives et judiciaires prévues au code de l'environnement et éventuellement d'une obligation de remise en état.



Lexique

Atterrissement : Amas excessif de sédiments apportés par les eaux, créé par la diminution de la vitesse du courant. Ce phénomène est amplifié par l'érosion des sols, notamment des sols nus.

Berge : Bord permanent d'un cours d'eau formé par les terrains situés à droite et à gauche de celui-ci, qui délimite le lit mineur et fréquemment soumis au débordement et à l'érosion du courant.

Écosystème : Système formé par un environnement et par l'ensemble des espèces qui y vivent, s'y nourrissent et s'y reproduisent.

Embâcle : Accumulation hétérogène de bois morts et de déchets divers, façonnée par le courant et entravant plus ou moins le lit mineur du cours d'eau.

Lit mineur : Partie du lit de la rivière, comprise entre les berges, recouvert par les eaux coulant à plein bord avant débordement.

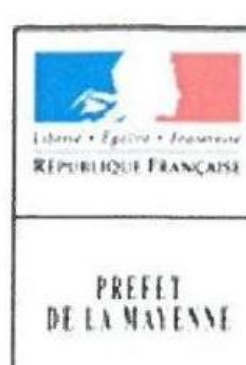
Recalibrage : Intervention consistant à modifier le lit et les berges d'un cours d'eau dans l'objectif d'augmenter la capacité hydraulique du tronçon.

Recépage : Technique de taille des arbres au ras du sol pour renouveler la ramure d'arbres trop vieux, ou plus simplement pour rajeunir et provoquer la naissance de jeunes rameaux et former une cépée.

Ripisylve : Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau et notamment sur les berges. Elles sont constituées d'espèces particulières du fait de la présence d'eau pendant des périodes plus ou moins longues (saules, aulnes, frênes, érables, charmes, chènes pédonculés, peuplier noir).

Contacts

En cas de doute, il convient, avant toute intervention, de contacter :



Direction départementale des territoires
de la Mayenne
Service eau et biodiversité
Unité milieux aquatiques
02 43 49 67 50
ddt-seb-ma@mayenne.gouv.fr



Office national de l'eau et des
Milieux Aquatiques
Service Départemental de la
Mayenne
26, rue Lamartine
53940 St Berthevin
sd53@onema.fr

votre légende ici

Bulletin municipal

Emmanuel DOUILLET
(plâtre, carrelage, menuiserie, faïence...)
« la Héronnière »
Tél. : 02-43-00-70-23

LAVALEUR CHRISTIAN
(Travaux agricoles)
« le Chêne Buin »
Tél. : 02-43-03-98-63

**LAVALEUR CONCEPT
HABITAT**
(Fabrication-meubles-cuisines)
« 3, Bellevue »
Tél. : 02-43-03-97-26
Fax : 02-43-03-95-79

**SA SALIN
AGRICULTURE 53**
(Mécanique agricole)
« 1, Bellevue »
Route de Villaines
Tél. : 02-43-03-97-76
Fax : 02-43-03-97-37

CAFE BRASSERIE GILET
(restaurant)
5 rue Principale
Tél. : 02-43-03-97-06

Nicolas RICHARD
(Terrassement Assainissement
Location matériel TP)
" Les Haies "
Tél. : 06-03-64-03-40

Jean-Marie BARBIER
(vente porcs au détail)
Millepertuis
Tél. : 09-62-37-88-75

Vos artisans et commerçants

Mairie de LE HAM

BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de la publication :

Diane Rouland,

Conception, Rédaction, Mise en page :

**Commission bulletin (D. Rouland, C. Cerredo, M.
Trillard, J. Jeanneau, Y. Vallée) et Dany Fléhard,
secrétaire de Mairie**

Tirage à 250 exemplaires

■ Numéros utiles

Mairie

02-43-03-97-07

mairie.leham@wanadoo.fr

(5 rue de la Grotte)

Services communaux :

Salle socioculturelle : 02-43-03-99-58

École primaire : 02-43-03-94-77

Garderie : 02-43-04-29-29

Communauté de Communes du Mont des Avaloirs

(déchets, assainissement, logements, urbanisme, voirie, culture, RAM, A.L.S.H enfance et jeunesse, sports (équipements), développement économique, environnement et développement durable, eau potable, tourisme).

1 rue de la Corniche de Pail 53 140 Pré en Pail, tél. : 02-43-30-11-11

accueil@cc-montdesavaloirs.fr

<http://www.cc-montdesavaloirs.fr/>

Numéros d'urgence

15 SAMU (Service d'Aide Médicale d'Urgence)

17 Police ou gendarmerie

18 Pompiers

112 Numéro d'urgence européen (permettant d'accéder aux trois services ci-dessus)

Aide à domicile

Mme MALNUIT, «la Rousselière», tél.: 02-43-03-33-89

ADMR Le Horps tél. : 02 43 00 30 20

lehorps.admr53@orange.fr

Assistante maternelle

Mme THÉBAULT «Les Gouhonnières», tél. : 02-43-03-91-30

Service garde eau (astreinte)

Villaines la Juhel : 06.08.10.28.34

ou Le Horps : 02.43.03.94.71 contactez :

Patrick BLANC 06.07.94.31.87

■ Votre agenda

AOÛT

Lundi 14 : Repas du Comité des fêtes, salle socioculturelle, 20H30

Mardi 15 : Fête,

Course cycliste à 14H00,

Animations, spectacle à 20H30,

Retraite aux flambeaux et feu d'artifice

(organisé par le Comité des fêtes)

Mardi 22 : Repas de génération mouvement Club des Bruyères, salle socioculturelle

SEPTEMBRE

Samedi 2 : probable dernier lâcher (selon conditions météo) : 30 kg de truites, ouverture 7H30 à l'étang de Bondi.

OCTOBRE

Samedi 14 : Choucroute de la Gaule ribayenne, salle socioculturelle, 20H30

Et Soirée Entrecôte, du Sporting Club Hamois, Javron les Chapelles

Mardi 24 : Concours de belote du Club des Bruyères, salle socioculturelle

NOVEMBRE

Vendredi 11 : Commémoration 11H 30 à la Mairie, puis Monument aux Morts, Anciens combattants et hamois(es) conviés.

DÉCEMBRE

Vendredi 22 : Marché de Noël du Comité des fêtes



LE HAM FÊTE COMMUNALE 14 ET 15 AOÛT 2017

Organisée par le Comité Des Fêtes

Lundi 14 Août

Repas Entrecôte Frites (prix: 17 euros) 20h30 à la salle Socioculturelle (sur réservation tél: 06.69.99.12.98)

Soirée dansante « live » animée par
Bruno Blondel

Mardi 15 Août

Vide-grenier -- Buvette -- Saucisses -- Frites
Course cycliste 14 heures 30
1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} Catégories et juniors
(départ face à la Mairie)

Spectacle à partir de 20 heures 30
Animé par JEAN PIEPIE
Spectacle gratuit

Animations pour enfants
Retraite aux Flambeaux
Feu d'artifice

Animations :
Jeux Enfants (structures
gonflables gratuites)
Buvette Saucisses Frites

Affiche de la fête communale

